

2, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 58 80  
f +41 32 420 58 81  
secr.srh@jura.ch

Delémont, le 16 janvier 2017 / SRH-17-001

# INFORMATION SRH 2017 / 1

**Aux unités administratives et aux écoles de l'État**



**Récapitulatif des principaux changements entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

## Allocation de renchérissement

Indice des prix (IPC) et indexation des salaires :

- indice des salaires versés en 2016 : 100.0
- indice des prix en juillet 2016 : 97.6

Les salaires versés en 2016 correspondaient à une valeur de l'IPC de 100.0. Le Gouvernement a décidé d'une adaptation de l'allocation de renchérissement de -1.50% pour 2017. Les salaires auront ainsi une valeur de 98.5 sur un IPC de décembre 2010 (base 100.0).

## Cotisations sociales

Caisse de pensions

Pas de changement pour 2017.

Assurance vieillesse et survivants / Assurance invalidité / Allocation perte de gain (AVS/AI/APG)

Le taux de cotisation sera de :

- 5.125 % sur le salaire

(taux inchangé)

Assurance chômage (AC)

Les cotisations seront prélevées de la manière suivante :

- 1.10 % sur le salaire jusqu'à CHF 148'200

(taux et plafond inchangés)

- 0.50 % sur le salaire dès CHF 148'201

(taux et plancher inchangés)

Assurance perte de gain maladie (PGM)

Depuis janvier 2016, le personnel contribue à l'assurance perte de gain maladie. La parité des cotisations sera atteinte en 2018, comme le montre le tableau ci-dessous :

		Employeur	Employé-e-s
2016	Prime	0.94%	0.344%
	Répartition	73.20%	26.80%
2017	Prime	0.791%	0.493%
	Répartition	61.60%	38.40%
Dès 2018	Prime	0.642%	0.642%
	Répartition	50.00%	50.00%

Assurance-accident obligatoire (LAA)

L'allocation de renchérissement intégrée dans les cotisations LAA sera réduit pour 2017, il passe de 5% à 2%.

Le taux de la cotisation sera de :

- 0.975 % sur le salaire jusqu'à CHF 148'200

(taux diminué de 0.166 %)

Révision de la LAA : les principaux changements qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont les suivants :

- **Début de l'assurance** : l'assurance prend effet le 1<sup>er</sup> jour où débute le rapport de travail donc également si le 1<sup>er</sup> du mois tombe sur un dimanche.
- **Fin de l'assurance** : la couverture des accidents non-professionnels cesse de produire ses effets à l'expiration du 31<sup>ème</sup> jour, et non plus du 30<sup>ème</sup> jour, qui suit la fin du droit au demi-salaire au moins.
- **Assurance par convention** : la prolongation de couverture des accidents non-professionnels peut dorénavant être conclue pour 6 mois en lieu et place de 180 jours.
- **Surindemnisation dès l'âge de la retraite** : afin d'éviter toute surindemnisation, le droit à une rente d'invalidité sera supprimé pour les accidents qui surviennent après l'âge ordinaire de la retraite.

## Assurance-accident complémentaire (LAAC)

Le taux de la cotisation sera de :

- 0.128 % sur le salaire jusqu'à CHF 148'200

(taux inchangé)

### Paiements spéciaux

Allocations pour enfants (moins de 16 ans) : .....	CHF	250.00 /mois
Allocation de formation professionnelle (enfants en formation dès 16 ans et jusqu'à 25 ans)....	CHF	300.00 /mois
Allocation de naissance / adoption .....	CHF	850.00 /mois
Stagiaires :		
a) Modèle 3+1, pré-HEG/HES/ES, autres .....	CHF	1'620.00 /mois
b) Universitaires / HEG / HES durant les études : .....	CHF	1'800.00 /mois
c) Universitaires post Bachelor : .....	CHF	2'000.00 /mois
d) Universitaires post Master : .....	CHF	2'200.00 /mois
Apprentis :		
1 <sup>ère</sup> année : .....	CHF	770.00 /mois
2 <sup>ème</sup> année : .....	CHF	980.00 /mois
3 <sup>ème</sup> année : .....	CHF	1'480.00 /mois
4 <sup>ème</sup> année : .....	CHF	1'620.00 /mois
Aides-concierges / auxiliaires : .....	CHF	26.00 /heure
Médecin scolaire : .....	CHF	90.00 /heure
Jeunes gens et jeunes filles engagés durant leurs vacances		
et âgés de :		
16 ans : .....	CHF	12.90 /heure
17 ans : .....	CHF	15.20 /heure
18 ans et plus : .....	CHF	17.95 /heure

Le Service des ressources humaines se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

  
Patrick Wagner  
Chef de Service

  
Francis Périat  
Adjoint au chef de Service  
Chef de la section administrative